

2^{ième} Biennale de l'UNAFORIS – Nancy (4 au 6 juillet)
TRAVAIL SOCIAL SANS FRONTIERES: INNOVATION ET
ADAPTATION

L'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des
personnes et des collectivités – recherche-action de 2009 à 2012

Regards croisés sur les pratiques québécoises, françaises, belges
et suisses

Introduction

Cette communication compte illustrer un projet de recherche-action entre des chercheurs québécois, des formateurs français, des travailleurs sociaux et des professeurs d'hautes écoles sociales belges qui ont parié sur l'approche du Développement du Pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Il y a une démarche de s'approprier cette approche dans le quotidien du travail de terrain des travailleurs sociaux des CPAS et des professeurs en contact direct avec des étudiants. Cette expérience de recherche-action s'est déroulée durant trois années en confrontant la recherche théorique du DPA pensé par l'équipe du Laboratoire de LADPA de Yann le Bossé de l'université de Laval à Québec. Pour débiter, nous partons du contexte belge.

Le contexte belge¹

La transformation professionnelle du métier d'assistant social ces vingt dernières années s'inscrit dans la double évolution de la territorialisation de l'intervention sociale (HAMZAOUI 2002)², et dans le cadre du paradigme idéologique de l'Etat social actif.

L'Etat social Actif apparaît en Belgique en 1999 de manière très identifiée avec la mise en place du premier gouvernement présidé par Guy Verhofstadt. L'idée centrale de sa pensée: l'Etat doit être social et donc rester généreux dans sa redistribution de moyens vers ceux qui en sont les plus démunis. En contrepartie, les allocations de chômage et le revenu d'intégration sociale (à l'époque, le minimum de moyen d'existence) seront donnés dans le cadre de la manifestation d'une réelle volonté de s'insérer dans le circuit socio-économique. Il s'agit d'un changement de paradigme des politiques sociales.

Pour Abraham Franssen³, *"Ces inflexions idéologiques et pratiques des politiques publiques (l'Etat social actif) transforment en profondeur les rôles professionnels de ceux qui en sont les opérateurs (travailleurs sociaux, éducateurs...). Garants et gardiens de la norme à l'égard de ceux qui en sont à la marge, les "métiers de l'intégration" — catégorie professionnelle (d')intermédiaire(s) — sont ainsi confrontés à des recompositions de leurs rôles et de leurs identités"*.

Un peu plus loin dans le même article, il définit ce qui est dorénavant attendu du travail social: *"De manière croissante, les politiques d'aide sociale sont invitées à "sortir leurs usagers de l'assistance". Les C.P.A.S. sont invités à dépasser l'octroi d'allocations sociales et à favoriser des stratégies actives d'insertion dans différents domaines (logement, emploi, formation, endettement), ce qui s'est traduit par la mise en place de nombreux services spécialisés (job service, cellule d'insertion sociale et professionnelle...) et la construction de réseaux de partenariat avec les associations et services visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de différentes catégories d'"assistés sociaux"*.

¹ Texte écrit par Bernard Dutrieux

² Mejed Hamzaoui, *Le travail social territorialisé*, Université Libre de Bruxelles, novembre 2002.

³ Abraham Franssen, *Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale*, Revue Nouvelle, décembre 2003.

En Belgique, cette approche inspirée par la troisième voie théorisée par Anthony Giddens (Giddens et Blair 1998)⁴ va se concrétiser de deux manières principales:

1°) le plan d'accompagnement des chômeurs, dispositif par lequel les organismes régionaux de placement des chômeurs, s'engagent à les encadrer plus étroitement dans leur recherche d'un emploi. Cette mesure renforce surtout le contrôle et va provoquer beaucoup d'exclusion.

2°) la Loi du 26 mai 2002 créant le Droit à l'Intégration Sociale qui concerne les CPAS.

L'émergence de l'Etat social actif au sein des Centres publics d'action sociale (CPAS) se traduit donc dans la Loi sur le Revenu d'intégration. Les CPAS sont des organismes publics locaux en charge de veiller à la dignité humaine en octroyant l'aide sociale. Celle-ci historiquement est accordée depuis 1974 au travers du minimum de moyens d'existence (*minimex*). Il s'agit d'un revenu de remplacement, octroyé à toute personne qui ne bénéficie d'aucun revenu et qui n'est pas en mesure de s'en octroyer un par lui-même. En 2002, le législateur lui substitue le Revenu d'intégration sociale (RIS). Ce revenu fonctionne suivant le même principe que le *minimex* si ce n'est qu'il durcit les conditions d'octroi, notamment pour les jeunes de 25 ans et moins. En effet, cette loi impose aux CPAS de fournir un travail "*adapté*" aux jeunes bénéficiaires, sauf à faire état d'un contrat d'intégration, ou pour des raisons d'équité.

La Loi de 2002 fait de l'insertion par le travail la pierre angulaire du travail social dans les dispositifs de réinsertion.

Pour faire (très) bref, disons que l'émergence de ce nouveau paradigme du travail social a entraîné une crise des valeurs ainsi qu'une crise méthodologique dans le travail social, qui ne sont pas sans influence sur la motivation et la santé psychosociale des travailleurs sociaux (Ion 2005, Jacques 2004, Dubet 2002...).

Nous sommes placés, au niveau des activités de notre Centre de Formation, dans la nécessité de rechercher de nouvelles approches pour permettre aux assistants sociaux de redonner sens à leur action, et surtout de retrouver le sentiment d'efficacité nécessaire à leur travail.

Le développement du pouvoir d'agir (DPA) nous a semblé dès 2007 une piste à explorer. C'est pourquoi nous avons entamé une recherche action sous la forme d'une formation de formateurs avec l'Université de Laval à Québec et plus précisément le Laboratoire de Recherche sur le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités.

Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités offre cette position centrale qui permet tout à la fois de rencontrer deux valeurs au cœur du travail social telles qu'elles sont en confrontation avec la manière dont l'Etat social actif est appliqué sur le terrain. Nous voulons parler de ce que l'usager seul peut être l'initiateur et l'acteur des changements qu'il désire et cette idée aujourd'hui malmenée qui place la responsabilité de l'exclusion dans la société avant d'en faire porter le poids chez l'usager des services sociaux⁵.

⁴ Anthony Giddens, *The Third Way - (La troisième voie: le renouveau de la social-démocratie)*, en collaboration avec Tony Blair, Editions du Seuil, 2002, édition originale anglaise 2002.

⁵ Brigitte Boucquet, *Ethique et travail social*, Dunod, Paris, 2004

Au travers des axes de travail que le DPA nous propose et singulièrement les axes deux (prise en compte du point de vue des personnes concernées dans la définition du problème et des solutions envisageables) et quatre (l'adoption d'une démarche conscientisante), nous avons à notre disposition une approche sinon nouvelle à tout le moins renouvelée du travail social avec un corpus méthodologique correspondant au champ de valeurs et de vision du travail social tel que nous l'envisageons notamment dans nos services.

Notre action

Nous l'avons dit, nous nous sommes placés dans un dispositif de formation de formateurs.

Depuis juin 2010, nous avons constitué deux groupes d'apprenants soit au total 16 personnes qui participent par expérimentation à la découverte et la mise en pratique du DPA.

Ces groupes sont constitués d'une dizaine de professeurs issus de cinq Hautes Ecoles sociales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On y trouve essentiellement des professeurs de pratiques professionnelles qui ont projet d'enseigner le DPA dans les cours dispensés dans les Ecoles. Depuis la rentrée académique 2011/2012, le DPA est au programme à la Haute Ecole Libre Mosane Catégorie sociale (Liège) ainsi qu'à l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication (Bruxelles).

Dans les groupes, nous trouvons aussi des travailleurs sociaux. A l'issue de formation (clôture en mai 2012), ceux-ci assureront de la formation continuée pour les professionnels, dans les Centres Publics d'Action Sociale, mais plus largement dans l'ensemble du secteur social. D'ores et déjà, le DPA commence à se pratiquer. Nous pensons à des formations de chômeurs dans le Hainaut occidental.

Le DPA n'est pas une approche isolée. Pour notre part, dans le processus d'émergence de l'action par les personnes accompagnées, nous proposons aux travailleurs sociaux de recourir aux outils de communication comme l'écoute active ou les outils de la Programmation Neurolinguistique en ajout à la démarche structurée que propose le DPA. Nous constatons qu'il y a là une complémentarité qui ne demande qu'à se définir plus avant.

A ce stade de nos travaux, nous apprécions dans le DPA la rigueur de la démarche et sa finalité.

Nous constatons aussi, au travers de nos échanges avec les formateurs-chercheurs de l'Université de Laval une grande ouverture dans l'approche (chaque participant vient avec un bagage qui trouve à s'utiliser) tout en veillant justement à cette rigueur méthodologique.

Le projet du séminaire international francophone autour du DPA

Depuis quelques années en francophonie (Québec, France, Belgique et Suisse), des praticiens du social et des formateurs se forment et utilisent dans leurs interventions l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA). A ses origines, cette approche a été élaborée et formalisée par des universitaires québécois. Les européens ambitionnant de contribuer à son enrichissement se sont donc rapprochés de ceux-ci. Le moment est venu d'échanger sur les pratiques et marquer un autre palier dans la construction de ce nouveau mode d'intervention. Ce séminaire de formateurs et de praticiens DPA se déroulera fin septembre 2012 au Québec. Il vise à:

- Echanger sur les pratiques en DPA.
- Construire un réseau.
- Contribuer à développer l'outil.
- Approfondir la recherche dans le domaine.

Le projet de ce séminaire s'inscrit dans le cadre de l'innovation scientifique en intervention sociale. Il concerne 40 professionnels (universitaire, formateurs, praticiens du social) en Europe. Il est construit en partenariat avec des collègues français, belges, canadiens et dernièrement suisses.

L'intérêt de l'approche centrée sur le DPA

La mondialisation des échanges commerciaux exerce une pression directe sur les populations peu préparées à faire face à l'exigence de compétitivité inhérente à ce type d'organisation économique. Les personnes exclues du marché du travail font face à une dégradation rapide de leurs conditions de vie ce qui occasionne une augmentation des demandes de soutien. Alors que, notamment en Europe, des efforts publics se centrent vers l'éradication de la pauvreté, celle-ci au contraire progresse, au mieux stagne. Si, sur le plan macro-économique, la situation ne s'améliore pas, sur le plan des personnes et de certaines collectivités, il en résulte un élargissement et une dégradation continue des situations dans lesquelles les praticiens du social sont appelés à intervenir.

Développés selon une conception médicale du traitement thérapeutique, la grande majorité des modèles d'intervention jusque-là utilisés reposent sur une logique d'élucidation des causes initiales réputées à l'origine des difficultés rencontrées par les personnes aidées. En parallèle, le critère de performance des pratiques sociales se modifie. Par exemple, il ne s'agit plus tant d'éradiquer le chômage que d'optimiser la productivité globale d'une population. La gestion managériale de la souffrance est devenue une norme de fait qui bouleverse les conditions de travail des praticiens et remet ouvertement en question la finalité de leur mission, de leurs méthodes et des fondements de leur identité professionnelle. La crise des pratiques d'intervention est donc patente et les travailleurs sociaux se trouvent, dans l'ensemble du monde occidental à tout le moins, devant une absence de perspectives et la nécessité de développer de nouvelles pratiques. Les pratiques actuelles commencent à montrer leurs limites pour ne pas dire leur incapacité à résoudre la crise sociale.

L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités tel qu'elle est théorisée par Yann le Bossé, professeur titulaire à l'Université Laval de Québec, ainsi qu'un certain nombre de chercheurs, et tel qu'elle est expérimentée depuis quelques années, non seulement au Québec mais dans d'autres pays francophones (France, Belgique et dernièrement un contact avec la Suisse) et dans d'autres pays du monde, offre une perspective visant à travailler autrement, dans le contexte des sociétés d'aujourd'hui d'autant qu'il s'inscrit dans un développement durable.

Cette approche ne repose pas sur l'hypothèse que les difficultés sociales des individus sont dues à des carences personnelles et que dans un modèle de soins extensifs prônés par les théories sociales contemporaines, le rôle des intervenants sociaux serait de les guérir. Il ne repose pas d'avantage sur ce que le professeur Le Bossé appelle « l'hypothèse du grand soir », à savoir qu'il faudrait radicalement transformer la société, idée certes séduisante, mais qui n'offre à l'individu en difficulté que bien peu de perspectives d'amélioration de sa situation dans un délai raisonnable.

Cette approche repose sur cette définition des causes de la souffrance telle qu'énoncée par Ricoeur⁶: *"La souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voir la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi."* En étudiant les différentes traductions en usage du terme *empowerment* (Rappaport)⁷, Le Bossé⁸ (2004) a clarifié le processus au cœur de la notion ainsi dénommée. L'expression *développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA)* désigne alors ce processus. Le Bossé⁹ (2009) définit le DPA comme « *la possibilité concrète pour des personnes ou des collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient* ». Selon une telle perspective, si empowerment et DPA réfèrent à la même idée, le DPA est plus précis, il ne recouvre pas l'univers de sens de l'empowerment. Ainsi, des objectifs tels le renversement d'un pouvoir établi, l'acquisition d'un pouvoir politique, le renforcement du sentiment d'efficacité personnelle, dépassent celui du DPA. Le DPA constitue un objectif et non uniquement un moyen comme c'est le cas dans d'autres situations d'empowerment ; pour renverser l'ordre établi, par exemple. Le DPA constitue le cœur de l'empowerment. L'empowerment inclut donc le DPA mais ne s'y limite pas.

Le Bossé (2004) a construit un modèle d'analyse des pratiques organisé à partir de quatre axes : adoption de l'unité d'analyse « acteur en contexte », négociation de la définition du changement visé et de ses modalités avec la personne ou le groupe concerné, prise en compte des contextes d'application, introduction d'une démarche d'action conscientisante.

L'approche centrée sur le DPA vise donc à promouvoir un accompagnement social permettant aux personnes de développer leur pouvoir d'agir, sur ce qui est important pour elles, leurs proches et par extension la collectivité à laquelle elles s'identifient.

⁶ Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : éditions du seuil.

⁷ Rappaport, J. (1981). « In praise of paradox : a social policy of empowerment over prevention », *American journal of community psychology*, 9, 1-25.

Rappaport, J. (1987). « Terms of empowerment/Exemplars of prevention : toward a theory for community psychology », *American journal of community psychology*, 15(2), 121-148.

⁸ Le Bossé, Y. (2004). « De l'habilitation au pouvoir d'agir. Vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30-51.

⁹ Le Bossé, Y. (2009). « Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, une alternative pour l'intervention sociale ? », *La revue française de service social*, 234(3), 15-23.

Des rencontres constructives, des relations bien enracinées

L'initiative de ce séminaire vient d'une construction à l'œuvre depuis presque quinze années et trouve ses prémises il y a vingt ans, dans les premiers travaux du professeur Le Bossé. Concrètement, cela s'est traduit par des échanges de professeurs, d'étudiants, des formations organisées en France, une recherche-action sur la formation des travailleurs sociaux des CPAS wallons et des professeurs des hautes écoles sociales de la Communauté française en Belgique et des échanges universitaires avec la Suisse.

La chronologie des regards croisés et le développement des collaborations s'établissent comme suit:

Septembre 1998: première rencontre entre Francine Dufort, professeure titulaire à l'Université Laval de Québec, et Bernard Vallerie, alors doctorant en sciences de l'éducation, aujourd'hui maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.

Août 2000: première rencontre entre Yann Le Bossé et Bernard Vallerie, à l'Université Laval de Québec.

Septembre 2000: Soutenance de sa thèse de doctorat par Bernard Vallerie à l'Université Lyon II. Francine Dufort fait partie du jury. Cette thèse étudie l'intérêt de la référence au DPA dans la protection de l'enfance.

Septembre 2002 à juillet 2003: sous l'impulsion de Bernard Vallerie, projet pilote de formation au DPA dans une association de protection de l'enfance (Savoie) par Yann Le Bossé. Participation d'une quinzaine de travailleurs sociaux aux sessions de formation durant une semaine par mois.

Juillet 2003 : colloque « *Regards croisés franco-québécois sur la question du développement des compétences parentales* » (Annecy) organisé conjointement par l'Association France-Québec et l'association de protection de l'enfance concernée par la formation évoquée ci-dessus. Communication de Yann Le Bossé.

Juillet 2005 : communication jumelée Québec / France de Yann Le Bossé, Bernard Vallerie et Louise Lemay (Professeure à l'Université de Sherbrooke) au premier congrès de l'AIFRIS à Caen.

Juillet 2005: premier contact entre Claire Jouffray (formatrice et cadre pédagogique à l'Institut Régional de Travail Social de Montpellier - France) et Yann Le Bossé.

Janvier 2006: Conférence de Yann Le Bossé à l'Institut Régional de Travail Social de Montpellier. 200 participants, majoritairement des travailleurs sociaux provenant des Conseils Généraux de la région Languedoc-Roussillon.

Janvier 2006 à mai 2009: Projet pilote de formation par Yann Le Bossé de personnes-ressources / approche centrée sur le DPA à l'IRTS de Montpellier : 6 formateurs et 6 assistants de service social dont 4 travaillant en Conseil Général. Cinq sessions de formations de deux jours espacées de six mois.

Janvier 2006 à 2009 : Construction avec Yann Le Bossé de l'évaluation d'une action pilote menée avec des étudiants assistants de service social en formation initiale à l'IRTS de Montpellier : expérimentation collective d'une posture citoyenne.

Novembre 2006 : Journée de formation organisée par l'Association Nationale des Assistants de service Social (ANAS) et par le Conseil Général de l'Hérault à l'Hôtel du Département : « Positionnement professionnel et développement du pouvoir

d'agir : des atouts pour dépasser le sentiment d'impuissance professionnelle ». Conférence de Yann Le Bossé.

Juillet 2007 : deuxième congrès de l'AIFRIS à Namur. Communications de Yann Le Bossé, Manon Chamberland (doctorante à l'Université Laval de Québec) et Claire Jouffray sur différents aspects du DPA.

Mars 2008 : mission de l'Union des Villes et Communes de Wallonie à Québec et première rencontre autour du DPA.

Août-septembre 2008 : Obtention par Bernard Vallerie d'une « bourse de complément de spécialisation » du gouvernement canadien. Séjour au Québec afin de rencontrer des enseignants chercheurs de l'Université de Sherbrooke, de l'Université Laval de Québec et de l'Université de Montréal.

Octobre 2008 : Création d'un site Internet et dépôt en France de la marque à l'INPI « Développement du Pouvoir d'Agir individuel et collectif ».

6 au 8 Novembre 2008 : Journées Nationales d'Etudes de l'Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS – France) à Montpellier sur le thème « Développer notre pouvoir d'agir individuel, professionnel et institutionnel : de nouveaux repères théoriques et pratiques » - conférence de Yann Le Bossé et deux ateliers (animés par Yann Le Bossé, Bernard Vallerie et Claire Jouffray) avec la présence de Manon Chamberland (doctorante en sciences de l'orientation à l'Université Laval de Québec) et de Bernard Dutrieux (Union des Villes et Communes de Wallonie).

Novembre 2008 : conférence de Yann le Bossé à Namur organisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

17 janvier 2009 : création en France de l'Association Nationale pour le Développement de l'Approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir (AndaDpa) par des personnes formées à l'approche par Yann Le Bossé en 2006 / 2009, dont Claire Jouffray présidente, Bernard Vallerie, trésorier, Brigitte Portal, trésorière adjointe, Martine Bueno-Cazejust, secrétaire.

Avril 2009 : troisième congrès de l'AIFRIS à Hammamet (Tunisie). Communications de Manon Chamberland et Louise Lemay (Professeure à l'Université de Sherbrooke). May Hazaz (Directrice de l'Ecole libanaise de formation sociale) communique sur le DPA des femmes en contexte de guerre.

Mai 2009 : Co-intervention de 3 personnes ressources formées au DPA avec Yann Le Bossé aux journées d'étude de l'association des assistants de service social de Néphrologie à Montpellier.

Juin 2009 : Création de la revue « *Passerelles–Cahier de recherches et d'initiatives sociales sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* » par le Laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (Université Laval de Québec). Claire Jouffray et Bernard Vallerie sont membres du comité de rédaction.

Juin 2009 : Mission belge au Québec : réunion de travail Yann le Bossé et Bernard Dutrieux pour préparer une formation en Belgique.

Octobre 2009 : Visite de Yann Le Bossé à Montpellier pour travailler avec des membres d'AndaDpa.

Depuis octobre 2009 jusque mai 2012: Groupes de formation de formateurs au DPA à Namur (Belgique).

Novembre 2009 : Conférences de Yann Le Bossé à la Réunion.

Janvier-mai 2010 : Stage de recherche, sous la direction de Bernard Vallerie, de Manon Chamberland à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble dans le cadre de son Doctorat (stage financé par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture). Réunions de travail avec l'association AndaDpa et co-intervention dans une formation continue de travailleurs sociaux à l'IRTS de Rennes.

Juillet 2010 et février 2011 : Visite de Yann Le Bossé à Montpellier pour travailler avec des membres d'AndaDpa.

Janvier 2011 : création d'un réseau à la Réunion.

Février 2011 : première rencontre trilatérale (Yann Le Bossé, représentants d'AndaDpa et représentants de l'Union des Villes et Communes de Wallonie) à Grenoble pour construire le séminaire 2012 à Québec.

Juillet 2011 : une dizaine de communications belges, françaises et québécoises sur le DPA en préparation pour le quatrième congrès de l'AIFRIS (Genève).

Les objectifs du séminaire

Ce séminaire vise à renforcer les liens de coopération entre les 4 pays (Canada, France, Belgique et Suisse) les plus impliqués aujourd'hui dans l'élaboration, la mise en œuvre et la diffusion de l'approche centrée sur le DPA. La construction de ces liens de coopération, présentée plus haut, met en évidence qu'il ne s'agit aucunement d'une alliance de circonstances mais bien d'une vision pleinement partagée des pratiques d'interventions sociales en vue d'une plus grande justice sociale.

Les 3 principaux objectifs visent à:

- Fédérer les chercheurs, praticiens et les formateurs en favorisant les échanges d'expériences par la mutualisation des pratiques, le croisement des connaissances entre chercheurs, formateurs et praticiens.
- Enrichir l'approche en ce sens qu'elle est toujours en construction et en développement, et que nous souhaitons travailler les défis futurs à relever.
- Travailler à la structuration d'un réseau dans l'intention de la création d'un mouvement international reposant sur une instance formelle.

Seront invités à ce séminaire des chercheurs et des praticiens d'autres continents (Australie, Inde, Nicaragua) avec lesquels des contacts sont établis et des travaux en commun engagés.

Il s'agit donc d'une innovation francophone à portée potentiellement internationale.

Il nous semble emblématique que ce premier séminaire se déroule dans le cadre de l'Université Laval de Québec qui héberge le Laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (LADPA) et au sein de laquelle plusieurs universitaires pleinement engagés sur ce thème.

L'organisation du séminaire : avant-projet

Le séminaire se structure en deux parties:

- La première partie s'adresse au réseau des chercheurs, formateurs, praticiens et autres personnes ressources sensibilisés au DPA et vise à l'approfondissement de la démarche.
- La seconde partie s'adresse à un public plus large, en découverte de l'outil. Elle sera l'occasion d'entendre des chercheurs et praticiens du DPA non francophones.

Séminaire d'approfondissement sur invitation à l'intention des chercheurs, formateurs et personnes ressources

Deux journées : lundi 24 et mardi 25 septembre 2012.

Il s'agit d'un séminaire sur invitation pour les participants aux groupes de formation de personnes ressources de Montpellier (France), de formateurs de Mozet (Belgique - Namur), de formateurs de Québec ainsi que les chercheurs du LADPA de l'Université de Laval de Québec et de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.

Les quatre objectifs visés par l'ensemble des invités sont :

1. Fédérer autour d'une pratique commune,
2. Mutualiser - Mise en commun,
3. Mettre à l'épreuve la modélisation et l'approche pratique,
4. Créer une instance internationale.

Le 1^{er} Congrès international sur le DPA

Deux jours et demi : 26 septembre après-midi, 27 et 28 septembre.

Programme général :

- Présentation théorique de l'approche centrée sur le DPA.
- Ouverture aux expériences hors francophonie (Inde, Australie, Nicaragua).
- DPA et pratiques sociales: échanges en ateliers thématiques.

Les ateliers thématiques pourront être organisés autour des contextes suivants : Insertion, former à l'approche centrée sur le DPA, le DPA des aînés, DPA et toxicomanie, DPA et actions collectives, inter culturalité, DPA et apprentissage expérientiel, DPA et supervision en travail social, DPA et aide sous contrainte (contexte d'autorité).

6 Comité d'organisation

Le comité d'organisation est composé de chercheurs, formateurs ou praticiens des 3 pays organisateurs.

Présidente : Valérie DESOMER (Conseillère au Centre de formation de la Fédération des CPAS, Union des Villes et Communes de Wallonie)

Vice-président : Bernard VALLERIE (Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble)

Vice-président : Bruno BOURASSA (Professeur titulaire à l'Université Laval de Québec)

Secrétaire : Josiane ROY-LAFRENIERE

Trésorier : Bernard DUTRIEUX (Chef de service au Centre de formation de la Fédération des CPAS, Union des Villes et Communes de Wallonie)

Trésorière Adjointe : Brigitte PORTAL (formatrice, consultante à Montpellier)